

6.3 Ce qu'il ne faut pas faire

- Ajouter de l'eau en permanence en cas de fuite légère (entartrage dangereux de la chaudière).
- Rallumer immédiatement la chaudière après une extinction (volontaire ou accidentelle) ; attendre une minute au moins.
- Rechercher des fuites de gaz avec une flamme : employer de l'eau savonneuse.
- Obturer l'entrée d'air frais du local ou l'entrée d'air sur la porte de la chaudière.
- Utiliser le bouton test réservé à la vérification du thermostat de sécurité par le service d'entretien.

7. RÉGULATION

Pour un fonctionnement économique de la chaudière, une gamme de régulation s'intègre à son tableau de commande.

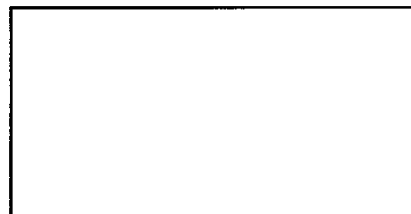
Exiger la mise en place de ces accessoires: ils ont été spécialement mis au point pour obtenir le meilleur fonctionnement de votre chaudière et la meilleure économie de gaz. C'est la régulation qui maintiendra la chaudière à la bonne température. Se reporter aux instructions fournies avec cet appareil.


CHAPPÉE

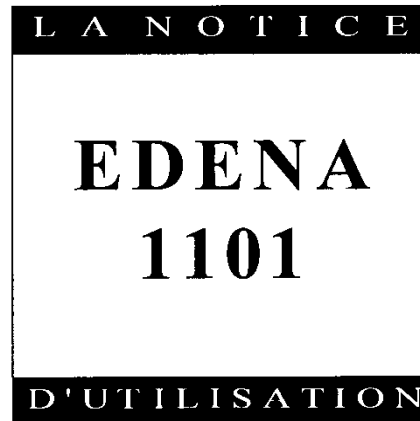
COMPAGNIE INTERNATIONALE DU CHAUFFAGE
157, AVENUE CHARLES FLOQUET
93158 LE BLANC MESNIL CEDEX. FRANCE.
TÉLÉPHONE : 01 45 91 56 00
TÉLÉCOPIE : 01 45 91 59 50

Réf. : CH - 550 - C - 4

8



IMPRIMÉ À L'USINE DE SOISSONS - FRANCE



18 - 24 - 28 - 32 - 36 kW LE / LE.B

20 - 24 - 28 - 32 kW SE / SE.B

• CHAUDIÈRE DE CHAUFFAGE SEUL
avec ÉQUIPEMENTS INTÉGRABLES

• CHAUDIÈRE avec PRODUCTION
D'EAU CHAUDE

• VEILLEUSE INTERMITTENTE avec
CONTRÔLE DE FLAMME
par IONISATION

1 . Réglementation

2 . Mise en service

3 . Fonctionnement de
la chaudière

4 . Production d'eau chaude
sanitaire

5 . Opération d'entretien

6 . Maintenance

7 . Régulation


CHAPPÉE

Réf. : CH - 550 - C - 4 FRANCE 06/00

5 . 6 Vérifications générales

- Faites vérifier le circuit gaz de la chaudière en fonctionnement, à l'eau savonneuse.
- Vérifier le débit gaz au compteur.
- Faites vérifier l'aspect de la flamme (elle doit être bleue).

6 . MAINTENANCE

6 . 1 Réactions normales

- En cas de coupure d'électricité, le brûleur s'éteint; la chaudière fonctionnera donc de nouveau automatiquement dès que le courant sera rétabli.
- Ne vous inquiétez pas si, même en période d'inter-saison, la chaudière s'allume fréquemment : ceci dépend des caractéristiques de votre habitation et n'entraîne pas de consommation de gaz exagérée.
- Cette chaudière est équipée d'une sécurité de tirage de cheminée. Elle est assurée par un thermostat disposé dans la partie inférieure de la boîte à fumées. En cas de défaillance de tirage, ce thermostat est alors influencé par les produits de combustion chauds et coupe l'alimentation électrique du brûleur. Il ne s'agit pas d'une mise en position de sécurité mais d'une mise en attente. Le brûleur redémarrera après un temps d'attente de 10 minutes minimum (le temps que le local se ventile). Si le défaut persiste appeler rapidement votre installateur pour contrôler la cheminée.

- En cas de forte baisse de pression ou de coupure de gaz, la chaudière s'arrête et se met en position de sécurité (ionisation); rallumer lorsque la pression du réseau est rétablie.

6 . 2 Réactions anormales

- Bruit dans les tuyauteries : arrêter le fonctionnement et purger l'installation et la chaudière.
- Obligation d'ajouter de l'eau fréquemment : faites rechercher la fuite de l'installation par votre installateur
- Faites rechercher l'odeur de gaz (fuites).
- Faites intervenir un professionnel qualifié quand il y a formation de buée dans la boîte à fumées (manque de tirage à la cheminée).
- Flammes très jaunes.
- Extinction de la veilleuse.

4 . PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE

4 . 1 Mise en service de la chaudière avec production d'eau chaude sanitaire

- Faites procéder aux vérifications d'une mise en service normale.
- Ajuster la température souhaitée de la production d'eau chaude, réglable jusqu'à 60 °C.
- La production d'eau chaude sanitaire est prioritaire sur le chauffage.

Cependant les répercussions sur le système de chauffage central en hiver sont négligeables par la forte inertie thermique de ce système.

5 . OPÉRATION

D'ENTRETIEN

5 . 1 Surveillance périodique

- Vérifier la pression au manomètre, minimum 0,8 bar à froid.
- S'assurer du plein d'eau en purgeant. On ne doit qu'exceptionnellement remettre de l'eau; si la nécessité de compléter devenait fréquente (fuites) faites appel immédiatement à votre installateur.
- Effectuer fréquemment, à l'aide d'un aspirateur, le nettoyage tout autour de la chaudière et autour des brûleurs, de toutes les poussières qui s'accumulent en raison de l'aspiration d'air frais de la chaudière.

5 . 2 Dégommage de la pompe pour les chaudières équipées

Dans le cas du montage du module hydraulique (en option), l'accès à la pompe du module se fait en enlevant le dessus de l'habillage.

5 . 3 Nettoyage et vérification du brûleur

Nettoyage à faire effectuer obligatoirement par un professionnel qualifié :

- Orifices de passages du mélange gazeux.
- Tube d'entraînement d'air (brûleur venturi).
- Veilleuse le cas échéant.
- Nettoyage du corps de chauffe.

5 . 4 Entretien du préparateur

- Faites vérifier régulièrement le bon fonctionnement de la soupape de protection du préparateur.
- Faites vérifier périodiquement l'anode de protection et la changer si nécessaire.

5 . 5 Nettoyage de l'habillage

N'utiliser aucun produit abrasif, nettoyer avec un chiffon doux imbibé d'eau savonneuse ou un produit de nettoyage non chloré.

1 . RÉGLEMENTATION

1 . 1 Conditions réglementaires d'installation et d'entretien

La "COMPAGNIE INTERNATIONALE DU CHAUFFAGE" rejette toute responsabilité pour les dommages résultant de travaux non exécutés conformément à la présente notice et/ou par un professionnel qualifié.

L'installation et l'entretien de l'appareil doivent être effectués par un professionnel qualifié conformément aux textes réglementaires et règles de l'art en vigueur, rappelés dans la notice d'installation.

1 . 2 Entretien chaudière

Vous devez faire appel à votre installateur ou à un service après-vente (formule d'entretien permanent) pour effectuer les opérations d'entretien. Le ramonage doit être effectué avant chaque saison de chauffe.

1 . 3 Protection contre le gel

En cas d'arrêt prolongé, vous devez protéger la chaudière, le préparateur E.C.S. et l'installation soit, en vidageant complètement soit en utilisant au remplissage, un produit antigel de qualité sanitaire pour chauffage central.

S'assurer que les orifices obligatoires d'aération sont suffisants et maintenus en bon état de fonctionnement.

Ne pas installer ce matériel dans un local présentant une atmosphère ambiante contenant des poussières abondantes, des vapeurs corrosives ou des vapeurs d'eau (sèche linge non raccordé à l'extérieur, machine à laver etc..).

2 . MISE EN SERVICE

2.1 Chaudière avec veilleuse intermittente et contrôle de flamme par ionisation, LE, LE.B, SE, SE.B

La première mise en service doit être effectuée par votre installateur

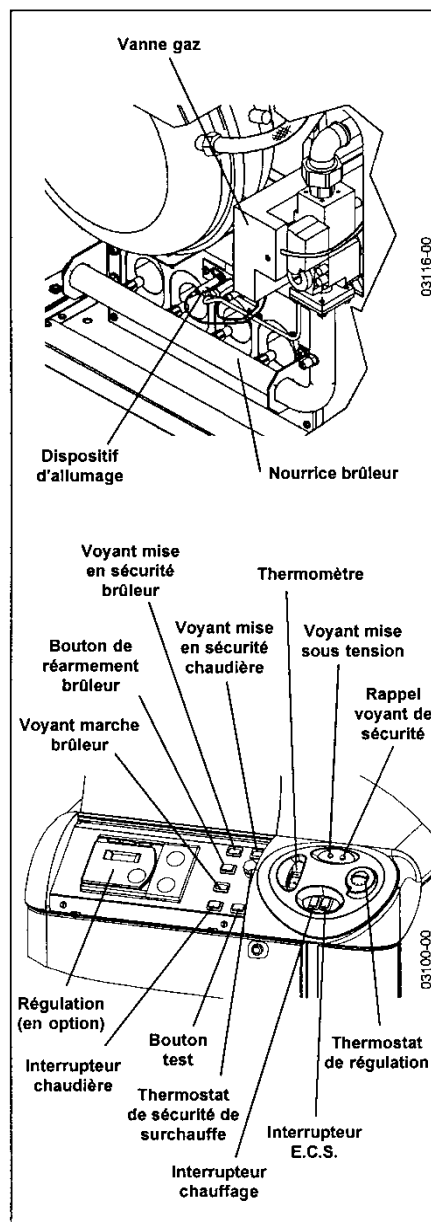
- À la mise sous tension de la chaudière par l'interrupteur électrique mural le voyant orange s'allume.
- Assurez-vous que l'installation est bien remplie d'eau, minimum 0,8 bar à froid.
- Ouvrir le robinet de barrage gaz situé sur la tuyauterie d'alimentation gaz.

Allumage du brûleur principal

- Appuyer sur l'interrupteur chaudière, il s'allume.
- Appuyer sur l'interrupteur chauffage et/ou l'interrupteur E.C.S., ils s'allument.

Au premier allumage, il est possible que le brûleur ne s'allume pas, souvent à cause d'un défaut de purge; le coffret se met alors en position de sécurité. Si un défaut d'ionisation est détecté, le voyant de mise en sécurité brûleur du tableau de commande s'allume. Refaire plusieurs tentatives de réallumage en appuyant sur le bouton de réarmement.

- Régler le thermostat chaudière en fonction de la température extérieure (réglable de 30 à 85 °C).



Mise hors service de la chaudière

- Appuyer sur l'interrupteur chaudière la lumière s'éteint.
- Fermer le robinet de barrage gaz et couper l'interrupteur électrique mural; vérifier l'extinction du voyant orange.

Réarmement du coffret d'allumage

Lorsqu'un défaut d'ionisation est détecté, le voyant de mise en sécurité brûleur s'allume.

Refaire une tentative d'allumage en appuyant sur le bouton de réarmement brûleur.

3 . FONCTIONNEMENT DE LA CHAUDIÈRE

La régulation de température de l'eau de chaudière est assurée par le thermostat de régulation réglable de 30 à 85 °C ou bien par les régulations automatiques. On peut ainsi adapter la température de l'eau du circuit chauffage aux besoins de chaleur en fonction de la température extérieure.

- La température d'eau chaude sanitaire, est réglable jusqu'à la température maximale de 60 °C, avec ou sans régulation automatique. Lorsque la chaudière est sollicitée pour régénérer le préparateur de stockage d'eau chaude, le système de chauffage central s'arrête pendant une durée de régénération. Cependant, pour des quantités normales d'eau chaude, les répercussions sur le système de chauffage central sont négligeables.

- Si la chaudière est accouplée à un préparateur d'eau chaude, la température de la chaudière s'élève aux environs de 80 °C lorsqu'il y a demande de régénération de la réserve d'eau chaude, indépendamment du réglage de température du circuit chauffage.

Fonctionnement du thermostat de sécurité de surchauffe

Le thermostat de sécurité assure la coupure totale du gaz au brûleur et exige un nouvel allumage. Ce thermostat intervient notamment, en cas de surchauffe de l'eau de chaudière due à une panne de fonctionnement du thermostat de régulation.

Réarmement du thermostat de sécurité

Le thermostat de sécurité se déclenche pendant une montée anormale de la température de l'eau de chaudière, et arrête le brûleur (le voyant de mise en sécurité chaudière s'allume sous le couvercle du tableau de commande). Avant de réarmer le thermostat, il faut examiner les causes de cette anomalie.

Pour réarmer, procéder ainsi :

- vérifier que la température de la chaudière est inférieure à 50 °C,
- réarmer le thermostat en poussant le bouton, après avoir dévissé son capuchon sous le couvercle du tableau de commande.